

## PRODUCTIONS VÉGÉTALES



### Suivi de Groupements de producteurs

#### Public(s)

Organisations de producteurs – Coopératives  
– Cuma.

#### Objectifs

**Accompagner techniquement les adhérents d'un groupement sur une ou plusieurs cultures et/ou sur des sujets précis.**

#### Avantages / Bénéfices

- ✓ Une veille permanente sur les techniques culturales.
- ✓ Des conseils de qualité et indépendants pour conduire les cultures ou réaliser un projet.
- ✓ Un accompagnement pour être conforme au cahier des charges en place et/ou à des demandes clients.
- ✓ Accès privilégié à des résultats d'expérimentations (Sudexpé, ...).
- ✓ Une information à jour de la réglementation.

#### Déroulement de la prestation

- Programmation d'une réunion avec les responsables de l'OP / Association, pour établir le plan d'action pour l'année (Convention + Annexes) en fonction de leurs exigences.
- Réalisation d'un diagnostic avec chaque producteur lors de la première visite terrain pour décider du ou des thèmes à aborder lors du suivi de l'année.
- Visites régulières chez les adhérents selon demande ou calendrier prédéfini.

#### Livrable

Remise au producteur d'un document synthétique et de documents relatifs à la ou les cultures (calendrier phytosanitaire, ...).

#### Durée

Année.

#### Tarif

Convention avec le groupement.  
Nous consulter.

#### Référent(s) pour cette prestation

##### Philippe CAILLOL

*(Ingénieur conseil en maraîchage  
diversification – agriculture biologique)*

06 21 62 34 42

philippe.caillol@gard.chambagri.fr

##### Contact pour bénéficier de la prestation

##### Florence BERTRAND

04 66 04 51 06

florence.bertrand@gard.chambagri.fr

#### Prestations rebonds

- Télédéclarations PAC
- Accompagnement à la certification Global G.A.P.
- Accompagnement Certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

#### Formations rebonds

- Se préparer à la certification HVE.
- Concilier pulvérisation et voisinage.
- Formations Certiphyto.
- Itinéraire technique en production de fraise biologique.
- Lutte biologique sous abri et biodiversité fonctionnelle.
- J'optimise mon irrigation en maraîchage.
- Simulation PAC - formation.



La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambres d'agriculture France.

Afin que nos prestations soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.  
Plus d'informations sur [gard.chambre-agriculture.fr](http://gard.chambre-agriculture.fr)